draient voir dissous, comme les autres établissements congréganistes, les deux religieux ont déclaré :

« Quelque dures qu'on nous fasse les conditions, nous maintiendrons les noviciats ».

Cette ferme réponse a produit une profonde impression sur les membres de la Commission. Les ministériels, et M. Lintilhac lui-même, ne cachaient, d'ailleurs, pas, après la réunion, combien ils avaient été frappés de la valeur des arguments développés par les Frères Exupérien et Justinus, — ce qui ne les empêchait pas, quelques minutes après, de déclarer que la loi était insuffisante.

MM. Lintilhac et Clemenceau, notamment, disaient, à qui voulait les entendre, que la loi serait absolument inefficace.

Il y a, expliquaient-ils, une contradiction absolue entre l'article 1er, qui interdit l'enseignement de tout ordre et de toute nature, l'article 2, qui autorise les noviciats, et l'article 5 stipulant que la liquidation n'aura lieu qu'après la fermeture du dernier établissement. Si les noviciats ou les écoles professionnelles subsistent, la liquidation ne pourra jamais être exécutée.

Et, bien entendu, leur conclusion est qu'il convient de fermer et les noviciats et les écoles professionnelles ou, tout au moins, modifier la loi pour que ces contradictions disparaissent. Dans ce but, MM. Lintilhac, Clemenceau et Saint-Germain ont l'intention de faire une démarche auprès du Président du Conseil. Il se pourrait que les difficultés soulevées par ces trois anticléricaux retardassent la discussion du projet en séance publique au grand désappointement de M. Combes qui a renouvelé, encore aujourd'hui, son désir de voir le Sénat ratifier l'œuvre de la Chambre avant la clôture de la session.

La Commission se réunira à nouveau mercredi. Elle donnera audience à une délégation de l'association des anciens élèves des Frères de Marseille, qui ont demandé à être entendus.

L'INTERNATIONALISME A LA CHAMBRE

Le scrutin de vendredi

La question posée vendredi à la Chambre, par suite de l'interpellation de M. Grosjean et des déclarations faites à ce sujet par le ministre de l'instruction publique, pouvait ainsi se résumer :

« La Chambre approuve-t-elle ou réprouve-t-elle la propagande internationaliste dans les écoles ? »

Par 468 voix contre 47, (chiffres rectifiés), les députés ont flétri les menées des antimilitaristes.

Voici la liste de ceux qui ont approuvé les théories du sieur Hervé : le drapeau sur le fumier, l'assassinat de Carnot comme acte d'impatience de justice sociale et autres doctrines anarcho-socialistes :

MM. Albert Poulain, Aldy, Allart, Aristide Briand, Bagnol, Baron (Gabriel) (Bouches-du-Rhône), Benézech, Bouhey-Allex, Bouveri, Boyer (Antide), Breton (Jules-Louis), Cadenat, Camuzet, Cardet, Carnaud, Chirpentier, Chauvière, Colliard, Constans (Paul) (Allier), Cornet (Lucien), Coutant (Jules) (Seine), Dejeante, Delory, Devèze, Dufour (Jacques), Ferrero, Fournier (François), Gérault-Richard, Grousset (Paschal), Hugues (Clovis) (Seine), Isoard (Basses-Alpes), Jaurès, Krauss, Libussière, Lassalle, Meslier, Pastre, Piger, Pressensé (Francis de), Rouanet, Sembat, Thivrier, Vaillant, Vebor (Adrien), Vigne (Octave) (Var), Walter, Zévaès.

Il résulte donc de ce vote que le pays compte à la Chambre quarante-sept représentants internationalistes dont la plupart, d'ailleurs, seraient blâmés par leurs électeurs si la question leur était posée. Et c'est cette infime minorité qui a la prétention d'imposer ses exécrables théories à la France !

Le *Temps* apprécie ainsi le vote de M. Jaurès et de ses amis :

Pour ne pas compromettre l'existence du gouvernement, pour ne pas renoncer à la distribution des faveurs officielles, ils consentiraient à tout : ils pardonneraient même au cabinet l'usage de la troupe pour rétablir l'ordre dans les grèves.

L'opportunisme n'a qu'une limite : et c'est la question internationale. Et les socialistes sont contraints de rester intransigeants. Ils aiment mieux perdre en un jour, en un vote, le bénéfice de leurs complaisances et de leur résignation, que de désavouer formellement les excès antipatriotes. Ils peuvent taxer d'impatience M. Guesde, ils peuvent abandonner M. Millerand ; ils ne peuvent pas se séparer de M. Hervé.

Après deux ans de pouvoir, l'internationalisme est le seul principe auquel les socialistes ne se sentent pas le droit de faire une infidélité. Telle est l'éclatante leçon de l'expérience. On ne l'oubliera pas.

LE CONGRÈS DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE SOCIALE

Paris, 4 juin. — La dernière journée du Congrès de la Société d'Économie sociale a été entièrement consacrée aux œuvres provinciales à Paris. Toutes les grandes associations qui s'efforcent de grouper dans un sentiment de solidarité et d'aide mutuelle les provinciaux des différentes régions qui forment dans la capitale des colonies souvent fort nombreuses : Œuvres de l'Auvergne, Œuvres aveyronnaises, la Bretagne, la Paroisse bretonne, les œuvres limousines, l'Union de la Lozère, l'Union bas-normande, l'Union pyrénéenne, l'Union savoisienne, l'Association du Maine, la Société de protection des Alsaciens-Lorrains ont ainsi successivement défilé devant les membres du Congrès. Elles ont présenté par l'organe de leurs délégués d'intéressants tableaux des efforts tentés par chacune d'elles, *pour venir en aide à leurs associés* et des résultats déjà obtenus au triple point de vue religieux, charitable et social.

Beaucoup de progrès sont encore à réaliser dans cette voie, mais il semble qu'on soit en ce moment en pleine période de développement de ces associations si bienfaisantes et il faut espérer, qu'on ne s'arrêtera pas tout de suite dans cette voie dont il faut attendre les meilleurs effets au point de vue du maintien et de l'affermissement des sentiments d'attachement des Parisiens originaires de province à leur pays natal.

Ce soir, banquet de clôture sous la présidence de M. de Las-Cases, sénateur.

DOCUMENT SUGGESTIF

Sous ce titre : « Les Pandours de la République », M. L. Latapie signale en ces termes, la singulière démarche d'un préfet de M. Combes :

Ils vont bien nos préfets.

Celui de l'Ardèche vient de se distinguer par un coup de maître qui lui vaudra, sans doute, les félicitations de M. Combes et un avancement bien mérité.

Lisez la lettre qu'il vient d'envoyer aux maires de son département :

« Monsieur le maire,

» D'après un classement politique des Conseils municipaux, récemment élus, celui de votre commune est considéré par plusieurs journaux locaux comme *libéral* et gagné sur les républicains ministériels.

» Il est de l'intérêt de tous les partis de connaître exactement la composition politique des Conseils municipaux.

» J'ai recueilli à cet égard un certain nombre de renseignements, mais j'estime que, pour les conseillers dont l'opinion est peu connue, il convient de rechercher leurs propres déclarations.

» Je vous serai obligé de les consulter, sans aucun mystère, sur ce point, et de mettre en regard du nom de chaque conseiller la qualification politique qu'il adopte.

» Je vous prie d'ajouter à cette liste tous les documents électoraux publics : manifestes, propos à me faire connaître la situation ; le classement en ministériels et non ministériels serait le plus propre à dissiper toute équivoque.

» Je désire recevoir votre réponse directement par le plus prochain courrier.

» Agréez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

» *Le Préfet* : J. BELLENDY. »

Ce qu'il y a de plus regrettable dans cette lettre, c'est qu'elle soit écrite sur du papier portant cet en-tête : RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. — *Liberté, Égalité, Fraternité.* Il y a là de quoi dérouter le régime républicain devant tout un département.

On n'est sûrement pas allé jusque-là, sous l'Empire.

... Ministériels ou antiministériels ! Mais ce n'est pas une *opinion* : tel qui est *ministériel* aujourd'hui ne l'est plus demain, sans changer pour cela d'opinion. Cela se voit tous les jours à la Chambre.

Le préfet de l'Ardèche s'est livré à un chantage odieux, intolérable.

— Tu vas te déclarer « ministériel » ou je te coupe les vivres.

C'est de la politique de grande route et de coin de bois.

Cela fait peut-être les affaires de M. Combes, mais cela ne fait pas assurément l'affaire de la République, que ces pandours déshonorent.

LES TROUBLES DE BREST ET DE LORIENT

Brest, 4 juin. — La nuit a été assez calme. Dans les rues cependant, de nombreux cris ont retenti de : « Vive l'anarchie ! A bas l'armée ! » ainsi que le chant de l'*Internationale* ; une compagnie d'infanterie a escorté jusqu'au marché les paniers de fraises de Plougastel.

Les dockers ont détruit plusieurs corbeilles sur les quais ; puis se sont dirigés vers le marché, afin d'empêcher la vente. La police est intervenue et les a refoulés.

Lorient, 4 juin. — Cette nuit des patrouilles de cavaliers et de gendarmes ont parcouru la ville et les faubourgs, dispersant les rassemblements.

Les révolutionnaires ont tenté de détruire la chapelle Kiriado ; ils mirent le feu aux herbes qui l'entourent, mais l'humidité empêcha l'incendie ; du reste, les soldats intervinrent pour empêcher cette tentative criminelle ; seule, la porte du presbytère a été en partie brûlée ; les autorités se sont rendues sur les lieux et une enquête est ouverte.

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

Les forces russes à Port-Arthur

Chéfou, 4 juin. — Une jonque est arrivée aujourd'hui à Dalny. Suivant les Chinois qui étaient à bord, les forces de Port-Arthur, où ils se trouvaient récemment, s'élèvent à 40,000 hommes, y compris les marins. Quatre des plus grands navires n'ont aucune avarie. Tous les autres sont en réparation.

Les Japonais ont débarrassé Dalny et Talien-Wan des bandits. Le feu a fait peu de dégâts à Dalny. Seule la vieille ville a été détruite.

EN MANDCHOURIE

Les Ghounghouses

Niou-Chouang, 4 juin. — La hardiesse des brigands mandchourions augmente. Ils auraient reçu un millier de fusils Mannlicher. Les consuls étrangers parlent de nouveau de la nécessité de canonnières pour protéger leurs personnes et leurs biens dans l'intérieur, dans l'intervalle qui séparerait l'entrée des Japonais à Niou-Chouang du départ des Russes.

Le dernier débarquement japonais

Londres, 4 juin. — Les journaux publient la dépêche suivante de Rome, 4 : Suivant une dépêche de Tokio, 25,000 soldats japonais avec 60 canons ont été débarqués récemment à Takou-Chan. Ils ont commencé jeudi dernier à s'avancer dans la direction de Siou-Yen.

EN CORÉE

Une escarmouche

Séoul, 4 juin. — Une escarmouche a mis aux prises, hier matin, 20 Russes et un détachement d'éclaireurs japonais à 19 kilomètres au nord de Gensan. Les Japonais, cachés dans les broussailles, avaient, sur le flanc d'une colline, sans doute dressé une embuscade aux cosaques qui laissèrent 6 morts et se retirèrent vers Ham-Heung. Les Japonais ont eu quelques pertes.

Russes en marche sur Ping-Yang

Séoul, 3 juin. — Une dépêche du consulat de Gensan annonce que 291 Russes sont arrivés hier à Ham-Heung. On rapporte que 300 Russes se dirigent sur Ping-Yang venant de la côte orientale. Dans la région que doivent traverser les cosaques on ne peut se diriger qu'en suivant les routes régulières dont les meilleures ne sont que de simples sentiers de montagne.

AUTOUR DE LA GUERRE

Achat de navires chiliens

Londres, 4 juin. — Les journaux publient la dépêche suivante :

Rome 4 juin. — On télégraphie de Santiago que les navires de guerre chiliens sont définitivement vendus. On croit qu'ils partiront éventuellement pour le Japon.

Pour suivre avec efficacité les opérations qui se précipitent chaque jour sur terre, en Mandchourie et en Corée, il devient indispensable de posséder une carte du théâtre de la guerre.

Nous recommandons la carte extraite du *Grand Atlas Vivien de Saint-Martin et F. Schrader*. Elle renferme, en effet, avec leur véritable orthographe, tous les noms cités jusqu'à ce jour dans les *Rapports officiels russes et japonais*. (Une feuille in-folio, pliée et enchemisée, 90 centimes).

En vente à la librairie du *Journal de Roubaix*, à Roubaix et à Tourcoing. On peut la demander à tous nos porteurs. 57987

Le double crime d'Aix-les-Bains

devant la Cour d'assises de la Savoie

L'AUDIENCE DE SAMEDI

Chambéry, 4 juin. — Ce matin, Me Henri Robert a présenté la défense de Victorine Giriat. Il a affirmé qu'elle avait été dominée, hypnotisée et conduite jusqu'au bout dans la voie du crime par son co-accusé Bassot. Elle n'a jamais voulu tuer, mais seulement voler les bijoux d'Eugénie Fougère. C'est certainement César Laderman, qui a étranglé la domestique. Me Henri Robert a été applaudi ; il a captivé auditoire. Me Vermale a présenté ensuite la défense d'Henri Bassot, dont il dépeint la vie difficile et misérable.

Me Bergougnoux de Waille, le second défenseur de Bassot, a la parole. C'est un verdict d'absolution pure et simple qu'il réclame pour l'homme contre lequel tout le monde, dit-il, s'est ligué et dont il n'hésite pas à affirmer l'innocence.

Le Président, à la Giriat. — Avez-vous quelque chose à ajouter pour votre défense ?

La Giriat, d'une voix ferme. — Rien.

Le Président. — Et vous, Bassot ?

Bassot, — Rien.

Robardet fait la même réponse. Les débats sont clos. Le jury se retire pour délibérer.

Le verdict. — La condamnation

Chambéry, 4 juin. — La délibération du jury a duré une heure et demie.

Le verdict, en ce qui concerne la Giriat, est affirmatif sur la question d'assassinat d'Eugénie Fougère, négatif sur celle relative à l'assassinat de Lucie Maire, bonne d'Eugénie Fougère, et affirmatif sur la question du vol des bijoux avec admission des circonstances atténuantes.

Le jury a rendu un verdict négatif à l'égard de Bassot en ce qui concerne l'assassinat des deux femmes et affirmatif sur la question de vol. Les circonstances atténuantes sont refusées à Bassot.

Robardet est seulement reconnu coupable de vol simple.

Les défenseurs déposent des conclusions visant une série de vices de forme qui, d'après eux, auraient été commis au cours de ces longs débats.

La Cour se retire pour délibérer.

L'assistance commente la décision du jury en ce qui concerne Bassot. Au dehors, la foule qui vient d'apprendre le verdict, pousse de longues clameurs.

A la reprise, la Cour condamne *la fille Giriat, à 15 ans de travaux forcés, Bassot à 10 ans de la mépaine* et Robardet à trois mois de prison.

« Je jure, s'écrie la fille Giriat, en frappant la barre de son poing, que je suis innocente ! » — Oh ! Oh ! crie-t-on dans la salle. — « Je suis condamnée maintenant, riposte-t-elle ; j'ai le droit de parler ».

L'audience est levée à 8 heures 10, tandis que la foule manifeste bruyamment.

Chambéry, 4 juin. — Après le verdict, la Giriat se tourna vers Bassot et lui dit : Tu vois dans quel pétrin nous sommes. Tu savais que Landerman avait tué, tu aurais dû le déclarer. »

Bassot haussa les épaules en disant à son défenseur : « C'est monstrueux ! »

Quand l'omnibus emmenant les prisonniers est sorti du Palais de justice, une foule immense a crié : A mort ! A mort ! et a jeté des pierres sur la voiture. Les vitres ont volé en éclats.

LA PUBLICITÉ

L'annonce est l'intermédiaire le plus intelligent entre le *Producteur*, le *Négociant*, le *Marchand*, le *Consommateur*. *Elle* remplace l'offre directe et s'impose à tous aujourd'hui.

LES GRÈVES

A ARMENTIÈRES ET A HOUPLINES

LE MOUVEMENT ENRAYÉ

La matinée de samedi. — Sérieuse reprise du travail

Un fort mouvement de reprise, qui s'accentuera sans doute l'après-midi, a été constaté samedi matin. Le nombre des rentrées a été de 1226 à Armentières. Dans les tissages d'Houplines on a également enregistré un bon mouvement de reprise. Le tissage Ruyant et Debocq, qui avait chômé vendredi, a fonctionné samedi matin, avec les deux tiers de son personnel. Au tissage Dubot, les entrées ont atteint le chiffre de 200. A noter encore quelques rentrées chez M. Henri Chas. Au tissage Vrilard, le chômage a persisté malgré une demande de rentrée formulée par une partie du personnel, le patron ayant fixé la reprise à lundi.

Aux alentours des usines protégées par la troupe on ne relève aucune trace de grévistes.

Arrivée du Préfet

M. Vincent, préfet du Nord, est arrivé à dix heures et demie à Armentières où il passera la journée.

Une réunion publique à Houplines. — Manifestation interdite et dispersée

Une réunion publique a été tenue à dix heures du matin, dans la grande salle de la coopérative à Houplines. 1500 grévistes des deux villes y assistaient. Les orateurs ont incité à nouveau à la violence pour arrêter les usines. A l'issue de la réunion un cortège s'est dirigé vers le tissage Duthilleul. M. Langlet, commissaire adjoint, venu de Lille, a dû, à un certain moment, revêtir ses insignes et faire évacuer les alentours des établissements visés.

En marche vers Armentières

Après cet échec, la colonne s'est mise en marche vers Armentières, mais elle fut arrêtée par un escadron de cuirassiers et des gendarmes. Une délégation demanda alors aux autorités judiciaires de traverser Armentières. Cette autorisation ayant été refusée, les manifestants ont été coupés et se sont dirigés en plusieurs tronçons, vers la Maison du Peuple d'Armentières où une conférence leur a été donnée de onze heures et demie à midi.

Comme à Houplines, les orateurs ont conseillé de faire cesser le travail partout. Des délégués d'Estaires, Hazebrouck et autres villes de la vallée de la Lys ont demandé de faire effort pour provoquer la grève générale à Armentières et à Houplines, disant qu'ils répondaient de la faire éclater dans leurs villes respectives. Ces discours n'ont pas été pris au sérieux et l'on croit à la reprise générale lundi ou mardi au matin au plus tard.

A la sortie, les grévistes ont trouvé la place du Rond-Point occupée par la troupe et ils se sont dispersés sans incidents.

Une manœuvre

On a distribué dans les deux villes un appel aux travailleurs du textile les engageant à se mettre tous en grève pour suivre l'exemple des tisseurs de Bailleul, Hazebrouck, Estaires et Lille. C'est une manœuvre désespérée, car sauf à Lille et à Hazebrouck, aucune grève n'a éclaté dans les localités citées par cet appel.

L'après-midi. — Accentuation de la reprise

Les nombreuses reprises de l'après-midi, après celles de la matinée, marquent virtuellement la fin de ce conflit épisodique. Les ouvriers n'ont pas été longtemps à s'apercevoir que cette grève était impopulaire parmi les populations des deux localités. La courageuse résistance aux excitations opposée par les ouvriers conscients et rodéchis a certainement amené la fin rapide de cette regrettable aventure. Mardi matin, au plus tard, tous les travailleurs auront réintégré l'usine.

A Armentières, les ouvriers étaient au complet aux tissages : Bouchez, Cardon et Fauverghe, Charvet, Colmbier, Coisne et Lambert, Decourchelles, Dufour et Boquet, Dufour, Deren, Jeanson-Salmon, Longeville, établissements tous réfractaires à la grève. Le travail avait repris en totalité aux tissages : J.-B. Roseau, Dansette, Dewilde, Fremaux et Delplanque, Pouchain, Hurtel-Beghin, Parent et Feinte où des cessations de travail s'étaient produites.

On a constaté au tissage De Weppe, 174 rentrées ; Achille Rogeau, 110 ; Watrelot, 19 ; Mahieu, 200 ; Dufour Lesconnet, 30.

Aux tissages Dulac, Decherf, Henri Dansette, Alphonse Bouchez, où le chômage était demeuré général, le travail reprendra lundi.

A Houplines, les deux tissages Duthilleul, Henri Becquert et Turpin n'ont pas cessé de fonctionner au complet. Chez M. Dubot, 400 ouvriers ont repris le travail ; chez M. Bertrix, 75 ; chez M. Henri Chas, 14. Le travail a repris au complet chez M. Decocq. On peut donc dire que la grève est terminée.

L'après-midi et la soirée se sont passés dans le plus grand calme.

Les syndicats indépendants ont répondu par une affiche à l'appel invitant les ouvriers du textile à déclarer la grève générale. Cette affiche invite les travailleurs à ne pas répondre à l'appel des syndicats socialistes.

A LILLE

Constatant l'inutilité de leurs tentatives d'intimidation devant les établissements où le travail a été repris et comprenant enfin que la police ne tolérera aucune entrave à la liberté du travail, les grévistes se sont abstenus, samedi matin, de toute manifestation.

Il est à supposer que les vexations, dont les ouvriers de l'établissement Delcourt ont été l'objet de la part des grévistes, ont suscité un mouvement de reprise, car plusieurs nouvelles rentrées ont été signalées, samedi matin, dans ce tissage.

A LA MADELFINE

La grève est stationnaire à La Madeleine, elle reste complète pour les établissements Pauchet et Tersen. Samedi matin, vers six heures, 150 grévistes de Lille et des environs étaient venus à Berkem, avec l'intention évidente d'empêcher les ouvriers des tissages Bonitace d'entrer dans les usines. Ils ont été refoulés à temps par les gendarmes et les chasseurs à cheval.

On chôme toujours à Saint-André, chez M. Bertrix, mais on travaille à Marcq et à Marquette.

A DUNKERQUE

Un ouvrier ajusteur ayant été renvoyé de la « Société des Constructions Mécaniques », tous ses camarades, au nombre de cinquante, se sont mis en grève. Le directeur de cette Société est décidé à ne pas céder aux exigences de ses ouvriers et à fermer les ateliers.

Comme conséquence de cette grève, le steamer *Justin* est retenu au port, tous les ouvriers métallurgistes de la place s'étant solidarisés à leurs camarades de la « Société des Constructions Mécaniques », pour ne pas continuer à bord de ce vapeur les réparations que ces derniers devaient effectuer.

LA PETITE FEUILLE CATHOLIQUE

La *Petite Feuille Catholique* doit être distribuée gratuitement chaque semaine, *dans TOUTES les maisons de la Ville de Roubaix*.

Les personnes qui ne la recevraient pas exactement chaque semaine ou qui connaîtraient des habitants ne la recevant pas, sont instamment priées d'en aviser le gérant, M. I. Duquenne, à l'Imprimerie Reboux, 71, Grande-Rue, Roubaix.

N. — Les hôteliers, aubergistes et toutes les personnes ayant chez elles des pensionnaires ou des *logeurs* peuvent, à leur demande, recevoir le nombre d'exemplaires qu'elles désirent.

FAITS DIVERS

ÉLECTROCUTÉ. — Paris, 4 juin. — On a célébré, aujourd'hui, à trois heures, à Vincennes, au milieu d'une nombreuse assistance, les obsèques de M. Bardin, âgé de vingt ans, neveu de M. Coutant, député de la Seine. Ce jeune homme, qui était employé à l'usine des lampes à incandescence, à Ivry, a été électrocuté, mercredi dernier, dans l'atelier où l'on fait le vide dans les ampoules de verre. En tendant le bras pour ouvrir un robinet à gaz qui se trouve encastré entre deux tableaux électriques, il heurta avec la paume de la main un commutateur dans lequel le courant passait à une très haute tension : Il fut foudroyé instantanément. Après les constatations du commissaire de police, le corps du malheureux jeune homme fut transporté au domicile de ses parents, 11, rue de Bagnolet, à Vincennes. C'est à cette adresse que le cortège s'est formé, cet après-midi, pour conduire le défunt au cimetière.

LE VOL AU TÉLÉPHONE. — Les voleurs ont de l'imagination. En voici deux, ou plutôt trois, qui ont inventé un moyen très ingénieux de cambrioler les bijoutiers.

La scène s'est passée, hier matin, chez un grand bijoutier de la rue de Rivoli, à Paris. Deux jeunes gens, très élégants, se présentaient à l'ouverture du magasin, alors que le garçon de bureau se trouvait encore seul.

Ils demandèrent si la maison pouvait se charger de réparer une montre que l'un d'eux tira de son gousset.

Presque au même instant, le téléphone carillonnait d'une façon impérieuse. Le garçon quitta les deux jeunes gens, et comme la personne qui lui causait au téléphone parlait excessivement bas, il dut, à plusieurs reprises, le faire répéter, sans jamais parvenir à comprendre.

Lorsqu'il retourna dans la boutique, il comprit pourquoi... il ne comprenait pas. Des bijoux, estimés plus de 10.000 fr., avaient disparu.

M. Picot, commissaire de police, a ouvert une enquête, et la Sûreté a déjà retrouvé la vitrine qui contenait les bijoux dans les fossés des fortifications.

SINGULIÈRE FAÇON DE PAYER SES DETTES. — Paris, 4 juin. — Ce matin, dans la rue Taylor, un nommé Vernez a tiré des coups de revolver sur un de ses créanciers nommé Goldstein. Celui-ci a reçu quatre balles dans le bras ; le meurtrier a été arrêté.

EPILOGUE D'UN VOL IMPORTANT A PARIS. — Paris, 4 juin. — Louis Bacot, ce jeune homme de 19 ans, fils d'un commissaire de police de Paris, qui, le 20 janvier dernier, vola une somme d'environ quarante mille francs aux frères de la Doctrine chrétienne de la rue Raynouard, dont il avait été l'élève, puis s'enfuit en Belgique et fut arrêté peu après par son malheureux père lui-même, a été condamné aujourd'hui par la Cour d'assises à deux ans de prison.

PLAINTE CONTRE UN FONCTIONNAIRE. — Divers journaux récemment qu'un architecte, M. Pernay, a déposé hier une plainte en diffamation calomnieuse contre un fonctionnaire de la Sûreté générale. M. Pernay l'accuserait d'avoir produit contre lui un faux dossier, dans le but de couvrir un de ses subordonnés. On déclare, il est vrai, que le service des commissaires judiciaires possède effectivement une fiche au nom de Pernay et que l'architecte a été victime d'une erreur. Il n'en a pas moins maintenu sa plainte.

VENGEANCE D'UN VIEILLARD. — A Nibelle-Saint-Sauveur, arrondissement de Pithiviers, un vieillard de soixante-quatorze ans, nommé Marteau, a tué, en la frappant au cœur avec un tarin, une jeune fille de vingt-quatre ans, nommée Aurélie Proueux, qui, ayant eu des relations avec son fils, en avait été délaissée et venait de lui intenter un procès en dommages-intérêts.

THÉATRE INCENDIÉ. — St-Pétersbourg, 4 juin. — Un incendie a détruit, la nuit dernière, à Saint-Pétersbourg, le nouveau théâtre de l'Opéra.

COUREURS DE DOTS. — Il en est, comme on va le voir, qui n'y regardent pas de si près.

Une vieille fille, miss Jane Davis, qui habite l'Etat de New-York, a été avisée, ces jours-ci, que son frère, banquier à San Francisco, venait de mourir en lui laissant vingt-cinq millions.

Par malheur, miss Jane Davis, qui a près de quatre-vingt-sept ans, est bossue en enfance et les tribunaux ont dû constituer un Comité chargé de gérer ses intérêts.

Eh bien ! ni l'âge de miss Jane ni l'état lamentable de ses facultés n'ont découragé les entreprises des coureurs de dots.

Dame ! épouser une vieille fille de quatre-vingt-sept ans, qui est dans le gâtisme, mais qui possède une fortune de vingt-cinq millions, c'est du manan, paraît-il, pour beaucoup.

Aussi est-ce par milliers que les demandes affluent quotidiennement à l'adresse de l'octogénaire.

Il a même fallu adjoindre au Comité un secrétaire chargé de répondre à toutes les demandes.

Tout cela prouve qu'aux yeux d'une foule d'Américains il n'y a, chez une fille à marier, qu'une infirmité insupportable, c'est le « sans dot ».

Un grand nombre de Français, il est vrai, sont un peu Américains à ce point de vue.

LES POITRINAIRES ET LE POLE NORD. — On s'imaginait jusqu'ici que, pour guérir les phtisiques, il

DERNIÈRE HEURE

(Dépêches spéciales et par fil spécial)

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

Bruit d'un important succès russe

Londres, 4 juin. — Des dépêches de Chefou annoncent, hier soir, qu'on avait entendu une vive canonnade près de Port-Arthur. On télégraphie aujourd'hui de Saint-Pétersbourg que le bruit court, dans cette ville, que les Russes auraient remporté un gros succès. La nouvelle en serait parvenue directement à l'Empereur. On ne sait pas s'il s'agit d'une sortie du général Stoessel, ou d'une nouvelle bataille entre les troupes japonaises venant de Kin-Tchou, et les forces russes du général Fock, qui se replient sur la forteresse. Rien, d'ailleurs, à l'heure où je vous télégraphie, n'est venu confirmer cette nouvelle.

Bruit sensationnel

Le général Kuroki serait prisonnier

Paris, 4 juin. — L'*Agence Havas* communique la dépêche suivante :

Saint-Pétersbourg, 4 juin. — Un bruit très problématique et encore sans confirmation sérieuse, circule à Saint-Pétersbourg : le général Kuroki aurait été fait prisonnier ».

Un combat en Mandchourie

Saint-Pétersbourg, 4 juin. — Télégramme officiel du lieutenant-général Sakharoff à l'état-major général, le 3 juin :

« Les cosaques du Transbaïkal ont eu à faire, le 31 mai, dans le défilé de Fen-Tchou-Ling, au nord de Feng-Hoang-Tcheng, avec des Japonais qui avaient occupé une forte position sur les hauteurs.

» Les cosaques, faisant rapidement front sous le feu de salves et les pelotons ont attaqué leurs adversaires et les ont forcés à évacuer la position. Nos pertes sont de 6 cosaques. Le lieutenant-colonel Zabotkine, un médecin et 22 cosaques sont blessés. »

L'AFFAIRE DAUTRICHE

Le cambriolage d'un bureau

Paris, 4 juin. — Le *Gaulois* de demain se dit en mesure d'affirmer, d'après des renseignements puisés à source sûre, que le capitaine Dautriche est victime d'une machination pour avoir refusé de jouer un rôle où il lui aurait fallu parler contre sa conscience et contre la vérité. Tous les récits dreyfusistes sur son arrestation sont absolument controuvés.

« Ainsi on a raconté que M. Atthalin était allé perquisitionner au ministère de la guerre. Or, on nous assure, dit le *Gaulois*, qu'il n'y a eu *aucune perquisition légale*, mais un véritable cambriolage aurait été opéré par une personnalité sans mandat judiciaire, qui s'est mis au service des internationalistes, dont MM. André et Baudouin, exécutent docilement les ordres.

» Le bureau de M. Dautriche aurait été forcé en l'absence de celui-ci, ses papiers fouillés, et c'est seulement le mardi de la Pentecôte, en arrivant au ministère, que M. Dautriche aurait constaté l'acte inqualifiable commis à la faveur des deux jours de fête.

On a aussi prétendu que, dans le bureau de M. Dautriche, on avait trouvé une lettre du capitaine François écrivant qu'à propos de Czernuski il avait tout nié. La lettre du capitaine François ne contient rien de semblable. Cet officier n'avait rien à nier. Il a dit la vérité sur tous les points sur lesquels on l'a interrogé.

« Enfin le prétendu grattage reproché à M. Dautriche, — une simple correction d'un mot, à la place du mot « Austerlitz », en face d'une somme non de 20,000 mais de 5,000 fr., — ce prétendu grattage, cette rectification d'une erreur matérielle, a été effectuée à l'époque même où l'erreur s'est produite, c'est-à-dire en 1899.

» Ainsi cet acte est en tous cas couvert par la loi d'amnistie votée en 1900 pour sauver Zola et autres dreyfusistes de marque. »

LES GRÈVES

A Marseille. — La Compagnie Fabre supprime ses services

Marseille, 4 juin. — Par suite de la mise à l'index qui lui a été signifié il y a quelques temps par les dockers rouges, la Compagnie Cyprien Fabre a décidé de *supprimer ses services*.

En conséquence, sept bâtiments ou paquebots sont désarmés.

Dès ce soir, le personnel de ces navires, s'élevant à près de 300 personnes, se trouve licencié.

Nouvel incident

Marseille, 4 juin. — Cet après-midi, un chauffeur de l'*Orient*, de la maison Callol-Duvillard, ayant été débarqué, tous ses camarades se solidarisant avec lui, ont quitté le bord. Un autre équipage ayant été recruté par le capitaine, les inscrits ont décidé d'empêcher le départ du navire.

Des mesures énergiques ont été prises pour permettre à ce navire de partir ce soir pour Bône et Philippeville.

A Lyon. — La grève des bateliers

Lyon, 4 juin. — Le secrétaire général du Syndicat des grévistes de la Compagnie générale de navigation, M. Métras, qui occupait le poste de magasinier à la Compagnie, a été révoqué de ses fonctions.

LA LANGUE RUSSE EN FRANCE

Paris, 4 juin. — Par arrêté du ministre de l'Instruction publique, les Facultés des lettres de Dijon et de Lille *examineront, pendant les sessions de* juillet, août, octobre et novembre 1904, les candidats à la première partie du baccalauréat (enseignement secondaire) qui désireront subir les épreuves de langues vivantes étrangères sur la langue russe.

LE NOUVEAU MINISTRE DE RUSSIE PRÈS LE SAINT-SIÈGE

Saint-Pétersbourg, 4 juin. — On annonce que M. Narischkine, conseiller de l'ambassade de Russie, à Paris, est nommé ministre de Russie, près du Vatican.

LE PRINCE DOLGOROUKI INTERNÉ

Saint-Pétersbourg, 4 juin. — A la suite de l'examen médical auquel il a été soumis, le prince Dolgorouki, l'auteur de l'attentat contre le comte Lamsdorf, ministre des affaires étrangères, a été reconnu sous l'influence d'un état maladif et son internement dans une maison de santé est devenu définitif.

INONDATIONS EN AMERIQUE

Kansas-City, 4 juin. — De graves inondations viennent de se produire dans l'État de Kansas. Des ponts ont été emportés, les récoltes ruinées, plusieurs personnes ont été noyées. Une douzaine de trains ont dû s'arrêter à Kansas-City. Les voyageurs à la station de Clements ont été obligés de passer la nuit en wagon. Des chaloupes sont allées leur porter secours.

LE TRAITÉ GERMANO-BELGE

Berlin, 4 juin. — Le traité de commerce entre l'Allemagne et la Belgique a été signé aujourd'hui, à Bruxelles, par les délégués des deux parties.

DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

LES GRÈVES DE LILLE. — La réunion quotidienne a eu lieu, à quatre heures, devant un auditoire de 500 grévistes environ. Le citoyen Creton a fait l'exposé de la situation financière du syndicat. Le citoyen Inghels a développé la théorie du communisme. La sortie s'est effectuée à 5 heures et demie dans le plus grand calme.

UN DRAME ÉMOUVANT A DOUAI. — En voulant sauver un jeune enfant tombé à l'eau, à Douai, un courageux sauveteur, M. Smadt, âgé de 23 ans, marchand à Henin-Liétard, est mort victime de son dévouement. Quand à l'enfant, le jeune Leclercq, âgé de 10 ans, il a pu être retiré sain et sauf par M. Henri Mulier, ouvrier peintre à Canteleu. M. Smidt est mort frappé d'une congestion.

LE GÉNÉRAL COMMANDANT LE 1er CORPS D'ARMÉE a adressé à M. le Maire de Lille une somme de 300 francs destinée au Bureau de Bienfaisance.

SUPPRESSION DES PROCESSIONS A FRESNES. — Le Conseil municipal vient de supprimer les processions par 18 voix contre 4

CONGRÈS DES SOCIÉTÉS MUSICALES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES A ARRAS. — Samedi après-midi, s'est ouvert, à Arras, le Congrès des délégués des sociétés musicales françaises et étrangères.

Aujourd'hui, dimanche, aura lieu le Congrès de la Fédération des Musiques du Nord et du Pas-de-Calais, ainsi que la remise des récompenses aux vieux musiciens.

NOUVELLES MILITAIRES. — *Sursis d'incorporation à accorder aux jeunes soldats.* — Les jeunes soldats de la classe de 1903 et les ajournés des classes de 1901 et 1902, de la subdivision de Lille, dispensés par le Conseil de revision comme ayant un frère présent sous les drapeaux et *servant en qualité d'ancien*, qui désirent obtenir un sursis d'incorporation valable jusqu'au retour de ce frère, devront en faire la demande par écrit au commandant du recrutement de Lille par l'intermédiaire de la gendarmerie. Ils devront mentionner, sur cette demande, leur classe, leur canton, et leur numéro de tirage, ainsi que la classe, le canton, le numéro de tirage et le régiment du frère sous les drapeaux.

— *Ecole de tir et d'instruction militaire de Lille.* — Aujourd'hui dimanche 5 juin 1904, aura lieu, à huit heures, au stand de l'Esplanade, le tir de l'école de tir et d'instruction militaire de Lille.

UNE SERVANTE LILLOISE MEURTRIÈRE A PARIS. — Une jeune fille originaire de Lille, Mlle Eugénie Delon, domestique, a tiré samedi après-midi, rue de Bellefond, six coups de revolver sur la fille de son patron, Mlle Betzibenger. La blessée a été transportée à l'hôpital. Interrogée, la meurtrière a déclaré qu'elle avait tiré sur Mlle Betzibenger, parce que celle-ci l'avait fait renvoyer.

LA GRAVE AFFAIRE DE LA MADELEINE. — Après l'autopsie de l'enfant, la grand'mère qui était soupçonnée d'avoir, faute de soins, causé sa mort, a été remise en liber